

## ACADÉMIE DES SCIENCES

## Grands prix des sciences de l'univers

La bourse Louis Gentil–Jacques Bourcart pour des recherches en sciences de la terre (géologie, océanographie). Le prix Dolomieu pour des recherches dans le domaine des sciences de la terre appliquées ou fondamentales. Le prix Christian Le Provost pour des recherches en océanographie physique et biogéochimique. Le Prix Michel Guillaud Schlumberger pour une découverte significative dans le domaine des sciences de l'univers (géologie ou géophysique).

### La Bourse Louis Gentil– Jacques Bourcart

L'Académie des sciences décernera, en 2019, la Bourse Louis Gentil– Jacques Bourcart d'un montant de **30 000 euros**. La fondation attribuera des bourses annuelles permettant à de **jeunes chercheurs de moins de 40 ans**, d'effectuer une année de recherche à l'étranger, ou en France, dans le **domaine des sciences de la terre, de préférence en géologie et en océanographie**. Cette bourse post-doctorale sera destinée en priorité à un chercheur n'ayant pas de poste permanent. Il conviendra de mentionner dans le dossier de candidature le pays et l'institution d'accueil et de détailler le projet scientifique. Le dossier devra être accompagné d'une lettre de soutien du responsable du laboratoire d'accueil.

#### Pièces du dossier de candidature

Les dossiers doivent être impérativement transmis à l'Académie des sciences par un directeur de laboratoire, un chef d'établissement ou un Membre de l'Académie qui apporte son soutien à la candidature. Les candidatures directes ne sont pas recevables. De plus, une même personne ne peut être candidat à deux prix la même année.

Ils doivent comprendre :

- 1) le formulaire de candidature de la Bourse Louis Gentil–Jacques Bourcart
- 2) une lettre de soutien donnant un avis personnel sur le candidat (1 page)
- 3) un bref curriculum vitae (1 page maximum)
- 4) les principaux résultats scientifiques du candidat (2 pages maximum), 5) la liste des principales publications (10 au maximum, 1 page)

#### Les dossiers de candidature sont à adresser à :

par courrier électronique en un fichier unique (format PDF) à [muriel.touly@academie-sciences.fr](mailto:muriel.touly@academie-sciences.fr) et [selay.diakite@academie-sciences.fr](mailto:selay.diakite@academie-sciences.fr)  
par voie postale en 1 exemplaire à l'adresse suivante : Académie des sciences Service des Séances et des Prix 2' quai de Conti – 75006 Paris

**+ Plus d'informations**

**+ Le formulaire de candidature**

### Le Prix Dolomieu

L'Académie des sciences décernera, en 2019, le Prix Dolomieu, fondé par le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M) d'un montant de **15 250 euros**.

Prix annuel destiné à récompenser **un ou plusieurs chercheurs ou ingénieurs**, français ou ressortissants de la communauté européenne, pour un **travail de recherches remarquables dans le domaine des sciences de la terre : appliquées** (il en est ainsi en 2019) ou fondamentales (il en sera ainsi en 2020).

### Pièces du dossier de candidature

Les dossiers doivent être impérativement transmis à l'Académie des sciences par un directeur de laboratoire, un chef d'établissement ou un Membre de l'Académie qui apporte son soutien à la candidature. Les candidatures directes ne sont pas recevables. De plus, une même personne ne peut être candidat à deux prix la même année.

Ils doivent comprendre :

- 1) le formulaire de candidature du Prix Dolomieu, Prix fondé par le Bureau de recherches géologiques et minières ( B . R . G . M )
- 2) une lettre de soutien donnant un avis personnel sur le candidat (1 page)
- 3) un bref curriculum vitae (1 page maximum)
- 4) les principaux résultats scientifiques du candidat (2 pages maximum)
- 5) la liste des principales publications (10 au maximum, 1 page)

### Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont à adresser à :

par courrier électronique en un fichier unique (format PDF) à [muriel.touly@academie-sciences.fr](mailto:muriel.touly@academie-sciences.fr) et [selay.diakite@academie-sciences.fr](mailto:selay.diakite@academie-sciences.fr)  
par voie postale en 1 exemplaire à l'adresse suivante : Académie des sciences Service des Séances et des Prix 2:  
quai de Conti – 75006 Paris

**+ Plus d'informations**

**+ Le formulaire de candidature**

## Le Prix Christian Le Provost

L'Académie des sciences décernera, en 2019, le Prix Christian Le Provost, Prix fondé par le CNRS, l'IFREMER, le CNES, l'IRD, le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine), la CIO (Commission Océanographie Intergouvernementale UNESCO) et le Conseil Général des Côtes d'Armor, en hommage à l'océanographe français Christian le Provost d'un montant de **15 000 euros**. Le Cluster Maritime Français (CMF) est devenu partenaire de ce prix en 2013.

Prix biennal destiné à récompenser l'auteur de recherches conduites dans un laboratoire français pour des **travaux remarquables en océanographie physique et biogéochimique**. **L'âge du lauréat ne devra pas dépasser 38 ans au 1er janvier de l'année d'attribution.**

### Pièces du dossier de candidature

Les dossiers doivent être impérativement transmis à l'Académie des sciences par un directeur de laboratoire, un chef d'établissement ou un Membre de l'Académie qui apporte son soutien à la candidature. Les candidatures directes ne sont pas recevables. De plus, une même personne ne peut être candidat à deux prix la même année.

Ils doivent comprendre :

- 1) le formulaire de candidature du Prix Christian Le Provost
- 2) une lettre de soutien donnant un avis personnel sur le candidat (1 page)
- 3) un bref curriculum vitae (1 page maximum)
- 4) les principaux résultats scientifiques du candidat (2 pages maximum)
- 5) la liste des principales publications (10 au maximum, 1 page)

Les dossiers de candidature sont à adresser à :

par courrier électronique en un fichier unique (format PDF) à [muriel.touly@academie-sciences.fr](mailto:muriel.touly@academie-sciences.fr) et [selay.diakite@academie-sciences.fr](mailto:selay.diakite@academie-sciences.fr)  
par voie postale en 1 exemplaire à l'adresse suivante : Académie des sciences Service des Séances et des Prix 21  
quai de Conti – 75006 Paris

+ **Plus d'informations**

+ **Le formulaire de candidature**

## Le Prix Michel Guillaud Schlumberger

L'Académie des sciences décernera, en 2019, le Prix Michel Guillaud Schlumberger d'un montant de **20 000 euros**. Prix fondé par la société Schlumberger pour perpétuer la mémoire et l'œuvre de Michel Guillaud. Ce prix annuel est destiné à récompenser un **jeune chercheur ou ingénieur âgé de moins de 45 ans au 1er janvier de l'année d'attribution** pour une **découverte significative effectuée avant l'âge de 35 ans dans le domaine des sciences de l'univers (géologie ou géophysique)**. Le lauréat devra s'être fait particulièrement remarquer par l'originalité des idées de base et le caractère appliqué de ses travaux en relation avec la recherche, l'exploitation et l'emploi des ressources fossiles. Ceux-ci devront également être appréciés en fonction du souci de valorisation des résultats obtenus dans le secteur de l'exploitation pétrolière. Voyage d'études : en complément un voyage d'étude (d'une durée d'une semaine) sera offert au lauréat qui sera invité à visiter l'un des centres de recherches ou de développement Schlumberger et à rencontrer à cette occasion sa communauté scientifique. Le choix du centre sera effectué en fonction de la nature des travaux récompensés et des domaines d'intérêts du lauréat.

### Pièces du dossier de candidature

Les dossiers doivent être impérativement transmis à l'Académie des sciences par un directeur de laboratoire, un chef d'établissement ou un Membre de l'Académie qui apporte son soutien à la candidature. Les candidatures directes ne sont pas recevables. De plus, une même personne ne peut être candidat à deux prix la même année.

Ils doivent comprendre :

- 1) le formulaire de candidature du Prix Michel Guillaud Schlumberger
- 2) une lettre de soutien donnant un avis personnel sur le candidat (1 page)
- 3) un bref curriculum vitae (1 page maximum)
- 4) les principaux résultats scientifiques du candidat (2 pages maximum)
- 5) la liste des principales publications (10 au maximum, 1 page)

Les dossiers de candidature sont à adresser à :

par courrier électronique en un fichier unique (format PDF) à [muriel.touly@academie-sciences.fr](mailto:muriel.touly@academie-sciences.fr) et [selay.diakite@academie-sciences.fr](mailto:selay.diakite@academie-sciences.fr)  
par voie postale en 1 exemplaire à l'adresse suivante : Académie des sciences Service des Séances et des Prix 21  
quai de Conti – 75006 Paris

+ **Plus d'informations**

+ **Le formulaire de candidature**





# Grands prix de sciences de l'u

12 décembre 2018

13 février 2019

Pour ces 4 prix la date limite de candidature est fixée au mercredi 13 février  
2019